



Comment et pourquoi créer sa propre mare ?

Aureil - Boisseuil - Bonnac-la-Côte - Condat-sur-Vienne - Couzeix - Eyjeaux - Feytiat - Isle - Le Palais-sur-Vienne - Le Vigen - Limoges - Panazol - Peyrilliac - Rilhac-Rancon - Saint-Gence - Saint-Just-le-Martel - Solignac - Verneuil-sur-Vienne - Veyrac

L'agglomération de Limoges est traversée par de nombreux cours d'eau, la Vienne bien sûr, mais aussi ses affluents dont l'Auzette et l'Aurence. Le territoire est donc parsemé de zones humides qui abritent une biodiversité spécifique. Pour contribuer à sa préservation, il est possible de créer des mares, qui serviront de zones refuges et de relais à une faune si particulière.

Pour créer une mare il vous faut

une surface minimale de 2 m²

un terrain plutôt ensoleillé, dans un point bas. L'idéal est de faire des niveaux différents pour la végétalisation ou, à défaut, des pentes douces sur une partie de la mare

une bâche en pvc, des bacs en béton ou plastique ou mieux encore de l'argile (le matériau le plus naturel) pour assurer l'étanchéité

mais aussi bêche, pioche, pelle, niveau de maçonnerie, brouette, bâche, bacs ou argile



Formalités

Quelle que soit la taille de la mare, une demande en mairie doit être déposée pour vérifier la compatibilité du projet avec les règles d'urbanisme de la commune. Pour des mares de plus de 1 000 m², une prise de contact avec la Direction départementale des territoires est obligatoire.

Direction départementale
des territoires : tél. 05 55 12 90 00

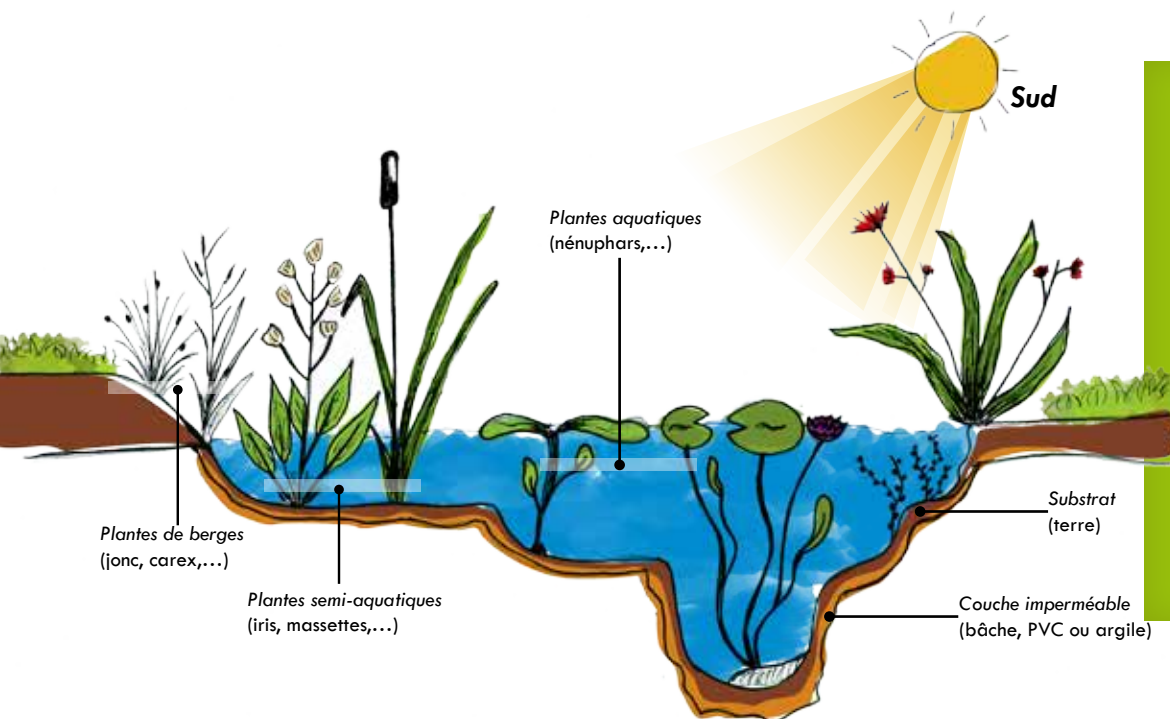
La végétalisation

Dans une mare, plusieurs types de végétaux se développent :

- les plantes de berges (Joncs, Carex...)
- les plantes semi-aquatiques (Iris, Massettes...)
- les plantes flottantes (Lentilles d'eau)
- les plantes submergées.

L'ensemencement peut se faire soit par récupération de plants sur une autre mare, soit par plantation de végétaux issus de pépinière spécialisée.

Gare aux espèces invasives ! Des espèces exotiques comme la renouée du Japon, les jussies ou la myriophylle du Brésil sont invasives, elles se développent très rapidement au détriment des espèces locales.



Pour une mare en pleine forme, il faut le moins d'interventions possible !

Un contrôle de la végétation est toutefois nécessaire pour lutter contre l'envahissement par les algues ou lentilles d'eau. Si c'est le cas, un arrachage avec exportation des matières est à prévoir entre novembre et décembre. De même si la végétation des rives devient trop imposante. Un curage doux peut être aussi envisagé, entre octobre et novembre, si le niveau de vase est supérieur à 50 cm.

Une mare qui évolue naturellement, sans intervention majeure, atteindra son équilibre d'elle-même et ne sera pas source de nuisance. Idéalement, on laisse une bande enherbée de quelques mètres de large qui ne sera pas tondue, mais seulement fauchée 1 à 3 fois par an. Cela permettra de créer une zone refuge supplémentaire pour les insectes et batraciens. Une eau limpide et translucide est un bon indicateur d'équilibre de la faune qui a élu domicile dans et autour de la mare.

Aucune faune n'a besoin d'être implantée sur la mare, celle-ci viendra d'elle-même en commençant par les insectes suivis par les batraciens. À noter qu'il est interdit de prélever et transporter des batraciens ainsi que leurs œufs et larves. Pour que la mare soit viable, il est recommandé de ne pas introduire de poissons dans des surfaces inférieures à 25 m².

